



**COMMUNE DE SAINTE-ROSE**  
**(population : 18 279 habitants)**

**Compte administratif de 2021**  
**et budget primitif de 2022**

**(commune en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14 alinéa 2 du code général**  
**des collectivités territoriales**

AVIS N° 2022-0088

SAISINE N° 22-0047-971 – L. 1612-14, alinéa 2

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE,**

- VU**, le code général des collectivités territoriales ;
- VU**, le code des juridictions financières, notamment son article L 232-1 ;
- VU**, l'arrêté n° 2022-01 du 20 janvier 2022 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales et territoriales des comptes des Antilles et de la Guyane ;
- VU**, l'arrêté SG/BCI du préfet de la Guadeloupe du 11 mai 2022 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2022-097 du 11 mai 2022 ;
- VU**, les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment les avis n° 2016-0141 du 22 septembre 2016 rendu par la chambre régionale des comptes de Guadeloupe sur les comptes administratifs de 2015 de la commune de Sainte-Rose et n° 2021-0122 des 16 décembre 2021 et 14 janvier 2022 rendus sur le compte administratif de 2020 et le budget primitif de 2021 ;
- VU**, l'arrêté du préfet de la Guadeloupe n° 971-2022-01-27-00003/SG/DGCL/SLAC/BFL du 27 janvier 2022 portant règlement du budget primitif de 2021 de la collectivité ;
- VU**, la lettre du 30 juin 2022, enregistrée au greffe de la chambre le même jour par laquelle le préfet de la Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif 2022 de la commune de Sainte-Rose en application des dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;

- VU, la lettre du 26 août 2022 par laquelle le président de la chambre a invité le maire de Sainte-Rose à présenter ses observations ;
- VU, l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu Mme Anne-Maude DUBOST, première conseillère, en son rapport.

## **I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF**

La saisine émane de M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, compétent pour saisir la chambre, en vertu de l'arrêté de délégation visé précédemment.

L'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».*

Selon l'article R. 1612-29 du même code, *« Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».*

Le budget primitif de 2021 a été arrêté en déséquilibre par le préfet de la Guadeloupe sur proposition de la chambre. Par lettre du 30 juin 2022, enregistrée au greffe le même jour, le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif 2022 de la commune de Sainte-Rose.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

## **II. SUR LA CONCORDANCE DES RESULTATS COMPTABLES**

Les résultats comptables du compte de gestion de 2021 sont en concordance avec ceux du compte administratif de 2021.

### **III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCERITE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Lors de sa séance du 31 mai 2022, la collectivité a adopté le budget primitif de 2022 principal et des budgets annexes « *Assainissement* », « *Eau* » et « *Lotissements* » en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Le budget principal a été voté en suréquilibre de 3 791 940,17 euros.

Les budgets annexes « *Assainissement* », « *Eau* » et « *Lotissements* » ont été votés en déséquilibre respectivement de -2 687 786,19 euros, -15 357 282,44 euros et -3 127 066,67 euros.

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, et dans les délais contraints de la procédure, la sincérité des inscriptions votées par le conseil municipal de la commune de Sainte-Rose.

#### **III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser**

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2022. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

##### **III. A. 1. Le budget principal**

La section de fonctionnement comporte des restes à réaliser en dépenses de 904 668,79 euros.

Elle contient des rattachements d'un montant de 2 438 723 euros en dépenses et de 1 794 618,48 euros en recettes.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 4 015 562,45 euros et de 1 368 475,20 euros.

##### *a. Les recettes de fonctionnement*

Le chapitre 13 « *Atténuation de charges* » est augmenté de 6 000 euros compte tenu d'un trop versé à la société SGTE dans le cadre d'une procédure de mandatement d'office.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » est modifié de +352 727,48 euros pour tenir compte de la taxe locale sur la publicité extérieure et de la taxe sur les déchets stockés pour l'année 2021 dont les titres ont été émis en 2022 et de la diminution des recettes relatives à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) 2019 et 2020 qui ont fait l'objet d'un rattachement avec un montant erroné.

La somme de 179 163 euros est inscrite au chapitre 74 « *Dotations et participations* » compte tenu des titres émis au cours de l'exercice 2022 mais qui se rattachent à l'exercice 2021.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est minoré de 38 747,24 euros, les recettes rattachées ayant été surestimées par la commune.

Enfin, le chapitre 77 « *Recettes exceptionnelles* » est corrigé de 714 625,92 euros comme il suit :

- +1 278 300,94 euros pour permettre l'émission du titre de recettes à l'encontre de la société CAP EMERAUDE en exécution du jugement rendu sous le n° 0800845 par le tribunal administratif de Basse-Terre le 19 janvier 2012 et confirmé par la cour administrative d'appel de Bordeaux ;
- - 563 675,02 euros dès lors que les recettes présentes sur le compte 471 « *Recettes à classer ou à régulariser* » et rattachées à l'exercice doivent par prudence être limitées aux recettes perçues en 2021 et à celles qui ont fait l'objet de l'émission d'un titre au cours de cet exercice.

En tenant compte de ces corrections le montant des recettes de fonctionnement est augmenté de 1 213 769,16 euros.

#### *b. Les dépenses de fonctionnement*

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 17 033,16 euros compte tenu des dépenses mandatées en 2022 qui se rattachent à l'exercice 2021 et de la décision du tribunal administratif de la Guadeloupe condamnant la commune à payer à l'EURL BOYER PRESTATIONS une somme de 89 859 euros, dont le solde restant à mandater s'élève à 27 359 euros.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est corrigé de +1 722 684,03 euros compte tenu des créances déclarées par le centre de gestion de la fonction publique de la Guadeloupe et de la caisse générale de sécurité sociale (CGSS).

Une somme de 230 095 euros est inscrite au chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* » eu égard aux dépenses mandatées en 2022 qui se rattachent à l'exercice 2021.

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est augmenté de 1 898,93 euros pour permettre le mandatement d'une dette à l'égard de la banque des territoires.

Enfin au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* », une somme de 419 935,74 euros est inscrite pour tenir compte des éléments suivants :

- des dépenses relatives à l'exercice 2021 figurant au compte 472 « *Dépenses à classer ou à régulariser* » ;
- des frais non compris dans les dépens mis à la charge de la commune par plusieurs décisions du tribunal administratif de la Guadeloupe ;
- des sommes mises à la charge de la commune au titre des intérêts moratoires et de l'article L. 761-1 du code de justice administrative par la décision du tribunal administratif de la Guadeloupe n° 2100056 du 17 mai 2022 et restant à mandater à la société CTR ;

- des intérêts moratoires dus à la société SOTRADOM au titre de la décision du tribunal administratif de la Guadeloupe n° 1800880 du 21 décembre 2018 ;
- des intérêts dus en raison du retard de mandatement de la dette due à la RAFF.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections le montant des dépenses de fonctionnement est augmenté de 2 391 646,86 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est corrigé de 90 778 euros correspondant à l'ajout d'une subvention relative au « *Socle numérique dans les écoles élémentaires* » d'un montant de 91 640 euros se rattachant à l'exercice 2021 et à la diminution de 862 euros des subventions perçues au titre du fonds de solidarité outre-mer.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de la somme de 5 319,24 euros compte tenu de la notification du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A).

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections le montant des recettes d'investissement est augmenté de 85 458,76 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

Les chapitres 20 « *Immobilisations incorporelles* » et 204 « *Subventions d'équipements versées.* » sont respectivement diminués et augmentés de la somme de 1 146 615 euros compte tenu de l'erreur dans l'imputation budgétaire de l'opération « *ZAC de la Boucan* ».

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de 857 318,03 euros afin de tenir compte des éléments suivants :

- +15 454,61 euros concernant l'éclairage public réalisé en 2017 ;
- Des travaux faisant l'objet d'une subvention inscrite en restes à réaliser en recettes : +621 999,18 euros correspondant aux travaux subventionnés au titre du fonds de solidarité outre-mer, +136 480 euros correspondant au projet « *Socle numérique dans les écoles élémentaires* », +37 260 euros concernant les travaux objet de la subvention « *Travaux de sécurisation des écoles* » ;
- +46 124,24 euros au titre de l'acquisition de véhicules en 2021.

La somme de 244 258,23 euros est ajoutée au chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » pour tenir compte de :

- +4 115,23 euros pour l'opération « *Revitalisation du bourg* » ;
- +100 000 euros pour la « *Réhabilitation du dispensaire* » et +140 143 euros pour la « *Réhabilitation de la maison Détanger* », les marchés ayant été résiliés seulement sur l'exercice 2022.

Le chapitre 16 « *Emprunts* » doit être augmenté de 279 532,34 euros afin de permettre l'annulation d'un titre émis pour l'encaissement d'un emprunt relevant du budget annexe « *Eau* ».

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections le montant des dépenses d'investissement est augmenté de 1 381 108,60 euros.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à -2 473 527,54 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté (A)	Montant des corrections en sincérité à reporter (B)	Total (A+B)
<b>Recettes</b>					
Fonctionnement	29 157 107,66	0,00	29 157 107,66	1 213 769,16	30 370 876,82
Investissement	5 862 398,97	1 368 475,20	7 230 874,17	85 458,76	7 316 332,93
<b>Total</b>	<b>35 019 506,63</b>	<b>1 368 475,20</b>	<b>36 387 981,83</b>	<b>1 299 227,92</b>	<b>37 687 209,75</b>
<b>Dépenses</b>					
Fonctionnement	25 519 646,55	904 668,79	26 424 315,34	2 391 646,86	28 815 962,20
Investissement	3 901 709,20	4 015 562,45	7 917 271,65	1 381 108,60	9 298 380,25
<b>Total</b>	<b>29 421 355,75</b>	<b>4 920 231,24</b>	<b>34 341 586,99</b>	<b>3 772 755,46</b>	<b>38 114 342,45</b>

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget principal de la commune de Sainte-Rose est un déficit de 427 132,70 euros.

III. A. 2. Le budget annexe « Assainissement »

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la commune de Sainte-Rose n'exerce plus la compétence assainissement en application de la convention liant la commune à la communauté d'agglomération Nord-Basse-Terre. À compter de cette même date, elle n'exploite plus effectivement le service de l'assainissement et les opérations comptables postérieures à cette date visent seulement à préparer la clôture du budget annexe « *Assainissement* ».

Un budget primitif pour l'exercice 2022 a été voté dans la perspective de la liquidation de ce budget. Toutefois, aucune dépense ou recette nouvelle se rattachant à l'exercice de la compétence que la commune a cessé d'exercer au cours de l'exercice 2021 ne saurait être prévue.

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en dépenses de 61 947 euros et en recettes de 5 590 euros.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses qui s'élèvent à 80 391 euros. Toutefois, les documents budgétaires ne comportent pas d'état des restes à réaliser et aucun document détaillant leur inscription n'a été transmis à la chambre.

*a. Les recettes d'exploitation*

Le chapitre 70 « *Produits des services, domaines et ventes* » doit être augmenté de 368,96 euros afin de tenir compte des sommes figurant sur les états de développement de soldes du budget annexe « *Eau* » mais qui se rattachent à la compétence assainissement.

En tenant compte de cette correction le montant des recettes d'exploitation est augmenté de 368,96 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » doit être augmenté de 91 000 euros pour permettre le mandatement de dépenses engagées au cours des exercices antérieurs.

En tenant compte de cette correction le montant des dépenses d'exploitation est augmenté de 91 000 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

Le chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » est majoré de 3 015,88 euros pour tenir compte de la notification du F.C.T.V.A transmise par la commune.

Les autres chapitres n'appellent pas d'observations.

En tenant compte de cette correction, les recettes d'investissement sont augmentées de 3 015,88 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

S'agissant des restes à réaliser, en l'absence de suivi administratif et financier de la commune, les restes à réaliser de l'exercice 2020 qui faisaient tous l'objet d'une procédure de mandatement d'office sont reconduits. La commune, en liaison avec la trésorerie, doit faire l'état des lieux des sommes restant effectivement à mandater par la commune.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » doit être augmenté de 419 609 euros compte tenu des éléments suivants :

- Opération « *STEP du Bourg* » d'un montant de 185 408,72 euros ;
- Opération « *STEP La Boucan* » d'un montant de 41 429,29 euros ;
- +192 770,99 euros pour l'opération « *EHPAD Gonon* ».

En tenant compte de cette augmentation, les dépenses d'investissement sont modifiées de + 419 609 euros.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à -507 224,16 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté (A)	Montant des corrections en sincérité à reporter (B)	Total (A+B)
<b>Recettes</b>					
Fonctionnement	19 162,29	5 590,00	24 752,29	368,96	25 121,25
Investissement	30 902,97	0,00	30 902,97	3 015,88	33 918,85
<b>Total</b>	50 065,26	5 590,00	55 655,26	3 384,84	59 040,10
<b>Dépenses</b>					
Fonctionnement	1 931 397,56	61 947,00	1 993 344,56	91 000,00	2 084 344,56
Investissement	8 241,37	80 391,00	88 632,37	419 609,00	508 241,37
<b>Total</b>	1 939 638,93	142 338,00	2 081 976,93	510 609,00	2 592 585,93

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget annexe « Assainissement » de la commune de Sainte-Rose est un déficit de 2 533 545,83 €.

III. A. 3. Le budget annexe « Eau »

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, la commune de Sainte-Rose n'exerce plus la compétence eau en application de la convention liant la commune à la communauté d'agglomération Nord-Basse-Terre. À compter de cette même date, elle n'exploite plus effectivement le service de l'eau et les opérations comptables postérieures à cette date visent seulement à préparer la clôture du budget annexe « Eau ».

Un budget primitif pour l'exercice 2022 a été voté dans la perspective de la liquidation de ce budget et aucune dépense ou recette nouvelle se rattachant à l'exercice de la compétence que la commune a cessé d'exercer au cours de l'exercice 2021 ne saurait être prévue.

La section d'exploitation comporte des restes à réaliser en dépenses de 176 482 euros et en recettes de 33 036 euros.

La section d'investissement comporte seulement des restes à réaliser en dépenses de 522 691 euros.

*a. Les recettes d'exploitation*

Une somme de 80 539,55 euros doit être inscrite au chapitre « 70 « Produits, services, domaines et ventes » pour tenir compte des recettes figurant dans les états de développement de soldes du comptable.

Les autres chapitres n'appellent pas d'observations.

En tenant compte de cette correction, les recettes d'exploitation sont augmentées de 80 539,55 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

L'état des restes à réaliser annexé au compte administratif n'est pas concordant avec les sommes inscrites au compte administratif 2021 faisant figurer au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » un écart de +2 011 euros qu'il y a donc lieu d'ajouter à ce chapitre.

Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* », une somme de 132 000 euros doit être inscrite afin de tenir compte de la redevance prélèvement sur la ressource en eau qui se rattache aux exercices antérieurs.

Au total, le chapitre 011 est augmenté de 134 011 euros.

Le chapitre 014 « *Atténuation de produits* » doit être modifié de +361 000 euros compte tenu des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte qui doivent être reversées à l'Office de l'eau.

Enfin, il est ajouté une somme de 84 455 euros au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » afin de permettre le mandatement des intérêts moratoires dus par la commune.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, les dépenses d'exploitation sont augmentées de 579 466 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La commune a annexé au compte administratif 2021, un état des restes à réaliser en recettes d'investissement à hauteur de 362 045,01 euros. Toutefois, ces restes à réaliser n'ont pas été inscrits au compte administratif de 2021.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est donc augmenté de 181 550,45 euros pour tenir compte des éléments communiqués par la commune :

- +94 620 euros pour l'opération « *Renouvellement compteurs* » ;
- +36 000 euros pour l'opération « *Renforcement réseau EP Bébel raccordement Massy* » ;
- +50 930,45 euros au titre de la convention CPER.

Les justificatifs transmis par la commune concernant les autres restes à réaliser mentionnés à l'état voté au compte administratif 2021 ne permettent pas de les reporter au budget 2022.

En tenant compte de cette correction, les recettes d'investissement sont augmentées de 181 550,45 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

Comme pour le budget annexe « Eau », les restes à réaliser inscrits au titre de l'exercice 2020 qui faisaient pour beaucoup l'objet de mandatements d'office, sont reportés. Ce report est minoré des justifications de mandatements et des informations transmises par la commune. Il appartiendra à la commune d'effectuer un travail de fiabilisation des restes à réaliser inscrits et de se rapprocher du trésor public s'agissant des mandats restant à effectuer dans le cadre des procédures de mandatement d'office mises en œuvre.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » est augmenté de 712 663,11 euros compte tenu des informations et justificatifs communiqués par la commune :

- +1 832,79 euros et + 2 825,91 euros pour l'opération « Réalisation d'un poste de chloration à Massy » ;
- +1 832,79 euros pour l'opération « Réalisation d'un poste de chloration à Cacao » ;
- +249,14 euros pour l'opération « Pompe Espa Multi 358T » ;
- +110 637,52 euros pour l'opération « Périmètre immédiat prise d'eau de Cacao » ;
- +47 464,29 euros et +18 800,81 euros pour les maîtrises d'œuvre relatives à la réhabilitation « UTEP Solitude » et « UTEP Cacao » ;
- +43 255,75 euros pour l'opération « Etudes et maîtrise d'œuvre en eau potable » ;
- +47 000 euros pour l'opération « Bassin de stockage Cacao » ;
- +62 265,82 euros pour la « Réhabilitation de l'UTEP Solitude » ;
- +214 253,68 euros pour la « Création et réhabilitation du réseau AEP » ;
- +58 894,34 euros pour l' « Extension du réseau AEP Bébel » ;
- +44 233,27 euros pour une opération « Assistance technique » ;
- +38 943,80 euros pour la « mise en conformité de 72 points de consommation d'eau » ;
- +5 404,42 euros pour « Pompes et réservoirs » ;
- +14 768,78 euros pour l'acquisition de véhicules.

Le chapitre 13 « Subventions d'équipement » est corrigé de + 10 672,70 euros pour permettre le remboursement de l'avance de subvention perçue au titre de la « Réhabilitation du surpresseur de Bis ».

Enfin, en miroir de l'inscription réalisée au budget principal au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », ce chapitre doit être diminué de la somme de 279 371 euros, l'annulation du titre émis en 2012 pour l'encaissement d'un emprunt relevant en réalité du budget principal.

Au total, en tenant compte de l'ensemble de ces corrections, les dépenses d'investissement sont augmentées de 443 964,81 euros.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à -761 340,81 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°3 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

	Réalisé, y compris rattachements	Restes à réaliser	Total voté (A)	Montant des corrections en sincérité à reporter (B)	Total (A+B)
<b>Recettes</b>					
Fonctionnement	3 678 580,36	33 036,00	3 711 616,36	80 539,55	3 792 155,91
Investissement	268 964,54	0,00	268 964,54	181 550,45	450 514,99
<b>Total</b>	3 947 544,90	33 036,00	3 980 580,90	262 090,00	4 242 670,90
<b>Dépenses</b>					
Fonctionnement	11 297 167,05	176 482,00	11 473 649,05	579 466,00	12 053 115,05
Investissement	943 144,29	522 691,00	1 465 835,29	443 964,81	1 909 800,10
<b>Total</b>	12 240 311,34	699 173,00	12 939 484,34	1 023 430,81	13 962 915,15

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget annexe « Eau » de la commune de Sainte-Rose est un déficit de 9 720 244,25 euros.

III. A. 4. Le budget annexe « Lotissements »

Les sections d'exploitation et d'investissement ne comportent aucun reste à réaliser voté en dépenses ou en recettes.

*a. Les sections d'exploitation et d'investissement*

Les sections d'exploitation et d'investissement n'appellent aucune observation.

*b. Total des corrections*

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, et en l'absence de corrections, le résultat global de clôture du compte administratif de 2021 du budget annexe « Lotissements » de la commune de Sainte-Rose est un déficit de 3 133 096,66 €.

### **III. B. Sur la sincérité des mesures nouvelles**

#### **III. B. 1. Le budget principal**

##### *a. Les recettes de fonctionnement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 25 060 894 euros, hors résultat reporté.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par la commune, il y a lieu de procéder aux corrections suivantes :

- Chapitre 013 « *Atténuations de charges* » : +48 416,45 euros ;
- Chapitre 70 « *Produits, services, domaines et ventes* » : -136 975 euros ;
- Chapitre 73 « *Impôts et taxes* » : -808 486 euros
- Chapitre 74 « *Dotations et participations* » : +807 478 euros
- Chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » : -22 991 euros.

Enfin, le chapitre R002 « *Résultat reporté ou anticipé* » doit être corrigé de 310,11 euros pour être concordant avec le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes de fonctionnement est diminué de 112 247,44 euros.

##### *b. Les dépenses de fonctionnement*

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 22 051 529,21 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 373 037,23 euros compte tenu des informations communiquées par la commune et de l'état de consommation de crédits à la date du présent avis.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté à hauteur de 355 128,48 euros pour permettre l'admission en non-valeur de titres dont le recouvrement est compromis et l'augmentation de la subvention nécessaire à l'équilibre du budget de la Caisse des écoles.

Une somme de 153 080,55 euros est inscrite au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et de l'exécution du budget du chapitre au cours des trois dernières années.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est majoré de 1 390 534,08 euros pour permettre l'équilibre de la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des dépenses de fonctionnement est augmenté de 1 525 705,88 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 3 034 273 euros, hors résultat reporté.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 729 252 euros compte tenu des informations communiquées par la commune.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est augmenté de 588 242 euros eu égard à l'estimation du montant du F.C.T.V.A basée sur les dépenses d'investissement 2021 éligibles et de la notification du fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE).

En miroir du montant inscrit au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu d'augmenter le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 1 390 534,08 euros afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement.

Le chapitre R001 « *Solde d'exécution positif reporté ou anticipé* » est majoré de 0,77 euros pour être concordant avec le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 reporté.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est augmenté de 1 249 524,85 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 2 347 874 euros.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 46 124,24 euros en miroir de l'inscription en restes à réaliser de l'acquisition de véhicules.

En tenant compte de l'ensemble de cette correction sur les mesures nouvelles, le montant des dépenses de fonctionnement est diminué de 46 124,24 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif corrigé en sincérité est en suréquilibre de 2 926 015,98 euros.

III. B. 2. Le budget annexe « Assainissement »

*a. Les recettes d'exploitation*

La collectivité a arrêté les recettes d'exploitation nouvelles à 509 718,75 euros.

Le chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » est minoré de 509 718,75 euros dès lors que la commune n'exerce plus la compétence et n'a pas justifié de ces recettes.

En tenant compte de cette correction sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'exploitation est diminué de 509 718,75 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La collectivité n'a pas arrêté de dépenses d'exploitation nouvelles et a correctement reporté le résultat de l'exercice 2021.

Les dépenses d'exploitation n'appellent pas d'observations.

Le montant des dépenses d'exploitation, hors restes à réaliser, s'établit à 1 912 235,27 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La commune a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 2 742 760,25 euros, hors résultat reporté.

Compte tenu du transfert de la compétence assainissement le 1<sup>er</sup> septembre 2021, de l'absence de justificatifs produits par la commune et de ce que les opérations de transfert des biens au syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) constituent des opérations non budgétaires, les chapitres suivants sont corrigés de la manière suivante :

- Chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » : -1 859 150,52 euros ;
- Chapitre 24 « *Immobilisations affectées, concédées, affermées* » :  
- 797 069,61 euros ;
- Chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transferts entre les sections* » :  
- 86 540,12 euros.

Le chapitre R001 « *Solde d'exécution positif reporté ou anticipé* » est augmenté de 22 661,60 euros compte tenu du résultat de la section d'investissement du compte administratif 2021 qui n'a pas été correctement reporté.

En tenant compte de l'ensemble de ces modifications, les recettes d'investissement sont diminuées de 2 720 098,65 euros.

*d. Les dépenses d'investissement*

La commune a arrêté les dépenses d'investissement à 2 742 710,57 euros, hors résultat reporté.

La commune n'a pas reporté les restes à réaliser qui ont été votés au compte administratif à hauteur de 80 391 euros. Ainsi, le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de cette somme au titre des restes à réaliser, lesquelles s'ajoutent aux corrections effectuées par la chambre au titre des corrections en sincérité explicitées ci-dessus. Compte tenu de ces éléments, les corrections des restes à réaliser à reprendre au budget primitif s'élèvent donc au total à 500 000 euros.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées s'agissant des recettes d'investissement les chapitres suivants sont corrigés :

- Chapitre 24 « *Immobilisations affectées, concédées, affermées* » :  
- 1 945 640,96 euros ;

- Chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » : -509 718,75 euros
- Chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transferts entre les sections* » :  
- 287 350,86 euros.

Le chapitre D001 « *Solde d'exécution positif reporté ou anticipé* » est diminué de 1 148 571,35 euros compte tenu du résultat excédentaire de la section d'investissement du compte administratif 2021 qui n'a pas été correctement reporté.

Au total, compte tenu de l'ensemble de ces modifications, les dépenses d'investissement sont minorées de 3 891 281,92 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif corrigé en sincérité est en déséquilibre de -2 533 545,83 euros.

III. B. 3. Le budget annexe « Eau »

*a. Les recettes d'exploitation*

La commune a arrêté les recettes nouvelles à 33 036 euros.

Compte tenu du transfert de la compétence eau le 1<sup>er</sup> septembre 2021, de l'absence de justificatifs produits par la commune et de ce que les opérations de transfert des biens au syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) constituent des opérations non budgétaires, les chapitres suivants sont corrigés comme il suit :

- Chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » : -21 801 euros ;
- Chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » : -500 euros ;
- Chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » : -10 735 euros.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, les recettes nouvelles d'exploitation sont diminuées de -33 036 euros

*b. Les dépenses d'exploitation*

La commune a arrêté les dépenses nouvelles à 7 153 793,37 euros, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser reportés au budget (178 492 euros) ne sont ni en concordance avec l'état des restes à réaliser annexé (178 493 euros) ni avec ceux votés par l'assemblée délibérante au compte administratif 2021 (176 482 euros). Les restes à réaliser corrigés du compte administratif 2021 doivent être repris au budget primitif de 2022 déduction faite de la somme de 2 010 euros qui y est déjà inscrite. Compte tenu de ces éléments, les corrections des restes à réaliser à reprendre au budget primitif s'élèvent donc au total à 577 456 euros.

Ensuite, et pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment s'agissant des recettes d'exploitation, les chapitres sont corrigés de la manière suivante :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : -88 806 euros ;
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » : - 6 977 311,37 euros.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* » est augmenté de 64 536,96 euros pour permettre l'admission en non-valeur des titres identifiés.

Enfin, il est ajouté une somme de 1 322 681 euros au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » afin de permettre l'annulation de titres prescrits identifiés.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, les dépenses nouvelles d'exploitation sont diminuées de 5 678 899,41 euros.

#### *c. Les recettes d'investissement*

La commune a arrêté les recettes nouvelles à 32 315 179,65 euros, hors résultat reporté.

Compte tenu du transfert de la compétence « *eau* » le 1<sup>er</sup> septembre 2021, de l'absence de justificatifs produits par la commune et de ce que les opérations de transfert des biens au syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) constituent des opérations non budgétaires, les chapitres suivants sont corrigés ainsi :

- Chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » : -17 837 180,60 euros ;
- Chapitre 24 « *Immobilisations affectées, concédés, affermées* » : - 12 668 934,19 euros ;
- Chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » : - 1 809 064,86 euros.

Enfin, le chapitre R001 « *Solde d'exécution positif reporté ou anticipé* » est diminué de 981 748,38 euros dès lors que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 est un déficit.

En tenant compte de l'ensemble de ces modifications, les recettes nouvelles d'investissement sont diminuées de 33 296 928,03 euros

#### *d. Les dépenses d'investissement*

La commune a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 32 594 550,76 euros hors résultat reporté.

La commune a inscrit 308 683 euros en restes à réaliser au budget 2022 et n'a pas correctement reporté les restes à réaliser votés au compte administratif 2021 à hauteur de 522 691 euros. En conséquence, les restes à réaliser corrigés du compte administratif 2021 doivent être repris au budget primitif de 2022 déduction faite de la somme de 65 363 euros au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » qui y est déjà inscrite et de la somme de - 279 371 euros au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » dès lors que cette dépense n'a pas été reprise au budget 2022. Compte tenu de ces éléments, les corrections des restes à réaliser à reprendre au budget primitif s'élèvent donc au total à 657 972,81 euros.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment en recettes d'investissement, les chapitres sont corrigés de la manière suivante :

- Chapitre 24 « Immobilisations affectées, concédés, affermées » :  
- 19 646 245,56 euros ;
- Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : -3 635 650,79 euros ;
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : -279 371 euros ;
- Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » :  
- 9 033 283,41 euros.

Enfin, le chapitre D001 « Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé » est majoré de 20 001,10 euros afin de tenir compte du résultat réel de la section d'investissement de l'exercice 2021.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, les dépenses nouvelles d'investissement sont diminuées de 32 574 549,66 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif corrigé en sincérité est en déséquilibre de -11 195 138,21 euros.

III. B. 4. Le budget annexe « Lotissements »

*a. Les recettes d'exploitation*

La commune a voté les recettes d'exploitation nouvelles à un montant de 100 000 euros.

Le chapitre 70 « Produits services, domaines et ventes » est diminué de 50 000 euros eu égard aux recettes réalisées à la date du présent avis et à celles des trois dernières années.

En tenant compte de cette modification, les recettes nouvelles d'exploitation sont diminuées de 50 000 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

Le comptable a produit une liste de titres à admettre en non-valeur. Toutefois, compte tenu de la contrepartie de l'émission du titre, à savoir la vente d'un terrain, il n'est pas pertinent de prévoir, en l'état actuel, une telle somme. En effet, une étude juridique quant aux conséquences d'une telle admission semble un préalable nécessaire.

La commune a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation, hors résultat reporté, à 2 180,01 euros.

Les dépenses d'exploitation n'appellent aucune observation.

*c. Les recettes d'investissement*

La commune n'a pas arrêté de recette d'investissement et celles-ci n'appellent pas d'observations.

*d. Les dépenses d'investissement*

La commune a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 91 790 euros hors résultat reporté.

Les dépenses d'investissement qui correspondent au remboursement en capital de l'emprunt souscrit n'appellent pas d'observations.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif corrigé en sincérité est en déséquilibre de -3 177 066,67 euros.

**IV. SUR LE RESULTAT AGREGE**

Le résultat global agrégé du budget 2022 de la commune de Sainte-Rose est un déséquilibre de -13 979 734,73 euros qui s'établit comme il suit :

Tableau n°4 : Résultat global agrégé du budget primitif 2022 (en euros)

	Budget principal	Budget annexe « Assainissement »	Budget annexe « Eau »	Budget annexe « Lotissements »	Total
<b>Recettes</b>					
Fonctionnement	29 799 566,72	5 958,96	113 575,55	50 000,00	29 969 101,23
Investissement	7 698 420,81	25 677,48	181 550,45	0,00	7 905 648,74
<b>Total</b>	<b>37 497 987,53</b>	<b>31 636,44</b>	<b>295 126,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>37 874 749,97</b>
<b>Dépenses</b>					
Fonctionnement	26 873 550,74	2 065 182,27	9 849 428,65	196 065,17	38 984 226,83
Investissement	7 698 420,81	500 000,00	1 640 835,56	3 031 001,50	12 870 257,87
<b>Total</b>	<b>34 571 971,55</b>	<b>2 565 182,27</b>	<b>11 490 264,21</b>	<b>3 227 066,67</b>	<b>51 854 484,70</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2 926 015,98</b>	<b>-2 533 545,83</b>	<b>-11 195 138,21</b>	<b>-3 177 066,67</b>	<b>-13 979 734,73</b>

Source : Chambre régionale des comptes

**V. SUR LES CONDITIONS DU REDRESSEMENT**

Au regard de ce qui précède, le budget primitif de 2022 est en déséquilibre de - 13 979 734,73 euros.

La chambre observe que les budgets annexes « Eau » et « Assainissement » seront prochainement liquidés et à ce stade, les conditions de leur dénouement ne sont pas encore connues. Toutefois, les soldes de cette dissolution seront repris par le budget principal modifiant nécessairement son équilibre qui sera brutalement dégradé. Dans ces conditions, la chambre constate qu'il n'y a pas lieu de proposer de mesures nouvelles de redressement.

Elle appelle toutefois la commune à mettre en œuvre les préconisations déjà formulées dans le cadre de ses précédents avis notamment en :

- réduisant ses charges à caractère général ;
- poursuivant ses efforts quant aux charges de personnel ;

- augmentant globalement ses produits par la révision de ses tarifs et la revalorisation de ses bases fiscales ;
- en assurant les processus de sécurisation juridique des recettes, de contrôle, d'émission systématique des titres et de suivi de leur recouvrement ;
- pour ce qui est du budget « *Lotissements* » en assurant une comptabilité de stocks ainsi que le dénouement des écritures comptables, la sortie des biens de l'actif et l'enregistrement des ventes des lots aux services de la propriété foncière.

Enfin, la chambre constate que la commune doit poursuivre un objectif d'amélioration de la qualité budgétaire en mettant en œuvre un dispositif de contrôle interne comptable et financier afin de fiabiliser les comptes.

L'ensemble des corrections et propositions ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières, article VI-17.

### PAR CES MOTIFS,

- 1) **DECLARE** recevable la transmission par le préfet de la Guadeloupe à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2021 et du budget primitif de 2022 de la commune de Sainte-Rose, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2021 de la collectivité est un déficit de 15 814 019,44 euros ;
- 3) **CONSTATE** que le budget voté par la collectivité pour 2022 n'est pas en équilibre réel ;
- 4) **PROPOSE** ainsi au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2022 de la commune en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 5) **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2022 et le budget primitif de 2023 de la collectivité conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- 6) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 7) **DEMANDE** en conséquence à la collectivité de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;

- 8) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, au maire de la commune de Sainte-Rose et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 3 novembre 2022.

Présents :

- M. Patrick PLANTARD, président de section, président de séance ;
- M. Alexandre ABOU et Mme Carole SAJ, premiers conseillers ;
- Mme Louise AREND, conseillère,
- Mme Anne-Maude DUBOST, première conseillère, rapporteure.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick PLANTARD

Martine AZARES

**ANNEXE 1 : Budget de Sainte-Rose proposé pour 2022**

Tableau n°5 : Budget primitif principal de 2022 corrigé par la chambre

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	3 000 000,00	17 033,16	-373 037,23	2 643 996
012	Charges de personnel	13 897 530,00	1 722 684,03	0,00	15 620 214
014	Atténuation de produits	336 034,00	0,00	0,00	336 034
65	Autres charges de gestion courantes	2 871 801,00	230 095,00	355 128,48	3 457 024
66	Charges financières	848 734,35	1 898,93	0,00	850 633
67	Charges exceptionnelles	108 446,65	419 935,74	153 080,55	681 463
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	60 000,00	0,00	0,00	60 000
023	Virement à la section d'investissement	1 124 760,00	0,00	1 390 534,08	2 515 294
042	Opér. ordre de transferts entre sections	708 892,00	0,00	0,00	708 892
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>22 956 198,00</b>	<b>2 391 646,86</b>	<b>1 525 705,88</b>	<b>26 873 551</b>
<b>Récettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	5 000,00	6 000,00	48 416,45	59 416
70	Produits services, domaines et ventes	280 000,00	0,00	-136 975,00	143 025
73	Impôts et taxes	19 867 756,00	352 727,48	-808 486,00	19 411 997
74	Dotations et participations	4 784 700,00	179 163,00	807 478,00	5 771 341
75	Autres produits de gestion courante	123 438,00	-38 747,24	-22 991,00	61 700
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	714 625,92	0,00	714 626
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	3 637 151,00	0,00	310,11	3 637 461
	<b>Total</b>	<b>28 698 045,00</b>	<b>1 213 769,16</b>	<b>-112 247,44</b>	<b>29 799 567</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 391 455,81	-1 146 615,00	0,00	244 841
204	Subventions d'équipement versées	78 454,00	1 146 615,00	0,00	1 225 069
21	Immobilisations corporelles	2 832 807,36	857 318,03	-46 124,24	3 644 001
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	839 220,62	244 258,23		1 083 479
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 221 498,66	279 532,34	0,00	1 501 031
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>6 363 436,45</b>	<b>1 381 108,60</b>	<b>-46 124,24</b>	<b>7 698 421</b>

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 886 230,20	90 778,00	-729 252,00	1 247 756
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	314 116,00	-5 319,24	588 242,00	897 039
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	368 750,00	0,00	0,00	368 750
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	1 124 760,00	0,00	1 390 534,08	2 515 294
040	Opér.ordre de transferts entre sections	708 892,00	0,00	0,00	708 892
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	1 960 689,00	0,00	0,77	1 960 690
	<b>Total</b>	<b>6 363 437,20</b>	<b>85 458,76</b>	<b>1 249 524,85</b>	<b>7 698 421</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	22 956 198,00	2 391 646,86	1 525 705,88	26 873 551
Recettes	28 698 045,00	1 213 769,16	-112 247,44	29 799 567
<b>Résultat</b>	<b>5 741 847,00</b>	<b>-1 177 877,70</b>	<b>-1 637 953,32</b>	<b>2 926 016</b>
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	6 363 436,45	1 381 108,60	-46 124,24	7 698 421
Recettes	6 363 437,20	85 458,76	1 249 524,85	7 698 421
<b>Résultat</b>	<b>0,75</b>	<b>-1 295 649,84</b>	<b>1 295 649,09</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>5 741 847,75</b>	<b>-2 473 527,54</b>	<b>-342 304,23</b>	<b>2 926 016</b>

Tableau n°6 : Budget primitif du budget annexe « Assainissement » de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	61 947,00	91 000,00	0,00	152 947
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	1 912 235,27	0,00	0,00	1 912 235
	<b>Total</b>	<b>1 974 182,27</b>	<b>91 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 065 182</b>
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	5 210,00	368,96	0,00	5 579
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	510 098,75	0,00	-509 718,75	380
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>515 308,75</b>	<b>368,96</b>	<b>-509 718,75</b>	<b>5 959</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	500 000	0,00	500 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	1 945 640,96	0,00	-1 945 640,96	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	509 718,75	0,00	-509 718,75	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	287 350,86	0,00	-287 350,86	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	1 148 571,35	0,00	-1 148 571,35	0
	<b>Total</b>	<b>3 891 281,92</b>	<b>500 000</b>	<b>-3 891 281,92</b>	<b>500 000</b>

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	1 859 150,52	0,00	-1 859 150,52	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	797 069,61	0,00	-797 069,61	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	3 015,88	0,00	3 016
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	86 540,12	0,00	-86 540,12	0
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	22 661,60	22 662
	<b>Total</b>	<b>2 742 760,25</b>	<b>3 015,88</b>	<b>-2 720 098,65</b>	<b>25 677</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	1 974 182,27	91 000,00	0,00	2 065 182
Recettes	515 308,75	368,96	-509 718,75	5 959
<b>Résultat</b>	<b>-1 458 873,52</b>	<b>-90 631,04</b>	<b>-509 718,75</b>	<b>-2 059 223</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	3 891 281,92	500 000,00	-3 891 281,92	500 000
Recettes	2 742 760,25	3 015,88	-2 720 098,65	25 677
<b>Résultat</b>	<b>-1 148 521,67</b>	<b>-496 984,12</b>	<b>1 171 183,27</b>	<b>-474 323</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-2 607 395,19</b>	<b>-587 615,16</b>	<b>661 464,52</b>	<b>-2 533 546</b>

Tableau n°7 : Budget primitif du budget annexe « Eau » de 2022 corrigé 0 la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	179 622,00	132 001,00	-88 806,00	222 817
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuation de produits	0,00	361 000,00	0,00	361 000
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	64 536,96	64 537
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	175 352,00	84 455,00	1 322 681,00	1 582 488
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	6 977 311,37	0,00	-6 977 311,37	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	7 618 586,69	0,00	0,00	7 618 587
	<b>Total</b>	<b>14 950 872,06</b>	<b>577 456,00</b>	<b>-5 678 899,41</b>	<b>9 849 429</b>
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	43 602,00	80 539,55	-21 801,00	102 341
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	-500,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	21 970,00	0,00	-10 735,00	11 235
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>66 072,00</b>	<b>80 539,55</b>	<b>-33 036,00</b>	<b>113 576</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	308 683,00	647 300,11	0,00	955 983
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	19 646 245,56	0,00	-19 646 245,56	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	3 635 650,79	10 672,70	-3 635 650,79	10 673
16	Emprunts et dettes assimilées	279 371,00	0,00	-279 371,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	9 033 283,41	0,00	-9 033 283,41	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	654 178,65	0,00	20 001,10	674 180
	<b>Total</b>	<b>33 557 412,41</b>	<b>657 972,81</b>	<b>-32 574 549,66</b>	<b>1 640 836</b>

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	181 550,45	0,00	181 550
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	17 837 180,60	0,00	-17 837 180,60	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	12 668 934,19	0,00	-12 668 934,19	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	1 809 064,86	0,00	-1 809 064,86	0
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	981 748,38	0,00	-981 748,38	0
	<b>Total</b>	<b>33 296 928,03</b>	<b>181 550,45</b>	<b>-33 296 928,03</b>	<b>181 550</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	14 950 872,06	577 456,00	-5 678 899,41	9 849 429
Recettes	66 072,00	80 539,55	-33 036,00	113 576
<b>Résultat</b>	<b>-14 884 800,06</b>	<b>-496 916,45</b>	<b>5 645 863,41</b>	<b>-9 735 853</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	33 557 412,41	657 972,81	-32 574 549,66	1 640 836
Recettes	33 296 928,03	181 550,45	-33 296 928,03	181 550
<b>Résultat</b>	<b>-260 484,38</b>	<b>-476 422,36</b>	<b>-722 378,37</b>	<b>-1 459 285</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-15 145 284,44</b>	<b>-973 338,81</b>	<b>4 923 485,04</b>	<b>-11 195 138</b>

Tableau n°8 : Budget primitif du budget annexe « Lotissement » de 2022 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	2 180,01	0,00	0,00	2 180
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	193 885,16	0,00	0,00	193 885
	<b>Total</b>	<b>196 065,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>196 065</b>
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	100 000,00	0,00	-50 000,00	50 000
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>50 000</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	91 790,00	0,00	0,00	91 790
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	2 939 211,50	0,00	0,00	2 939 212
	<b>Total</b>	<b>3 031 001,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 031 002</b>

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	196 065,17	0,00	0,00	196 065
Recettes	100 000,00	0,00	-50 000,00	50 000
<b>Résultat</b>	<b>-96 065,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-146 065</b>
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	3 031 001,50	0,00	0,00	3 031 002
Recettes	0,00	0,00	0,00	0
<b>Résultat</b>	<b>-3 031 001,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 031 002</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-3 127 066,67</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-3 177 067</b>

Mention des tableaux